



Présente sur tout le territoire, l'Afdet s'appuie sur des adhérents, personnes physiques et morales, membres bénévoles issus du monde de l'entreprise et de la formation pour conduire une action de promotion des enseignements technologiques et professionnels, en formation initiale et continue tout au long de la vie.

ADHÉREZ À L'AFDET

Ensemble, préparons l'avenir des jeunes et la formation tout au long de la vie !

afdet.org



Association française pour le développement de l'enseignement technique reconnue d'utilité publique, ONG auprès de l'ONU, agréée et liée par convention avec le ministère de l'Éducation nationale

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'Afdet, au siège de l'association : 178 rue du temple 75003 PARIS
Cotisation ouvrant droit à réduction d'impôt*

BULLETIN D'ADHESION 2015 - PERSONNE PHYSIQUE

Nom : Prénom :
Actif : ☐ Retraité : ☐ CET : ☐
Profession (antérieure si retraité) :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :
Section territoriale de rattachement (information sur afdet.org) :
.....
Nouvelle adhésion : ☐ Renouvellement : ☐
Membre actif > 72 €* : ☐ ou Membre de soutien > 132 €* : ☐
(dont 32 € pour l'abonnement à la revue : 4 numéros par an)
Don d'une valeur de :€ Règlement total :€
Date : Signature :

*La cotisation versée aux associations reconnues d'utilité publique ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% du versement (hors abonnement) dans la limite de 20% du revenu imposable. (CGI - Art. 200 modifié par décret n°2012-653 du 4 mai 2012 - art. 1). Conformément à la réglementation en vigueur, un reçu fiscal indiquant le montant déductible sera adressé à chaque adhérent.

BULLETIN D'ADHESION 2015 - PERSONNE MORALE

Nom :
Activité :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :
Nom du signataire :
Fonction :
Section territoriale de rattachement (information sur afdet.org) :
.....
Nouvelle adhésion : ☐ Renouvellement : ☐
Membre actif > 132 €* : ☐ ou Membre de soutien > 232 €* : ☐
(dont 32 € pour l'abonnement à la revue : 4 numéros par an)
Abonnements supplémentaires éventuels : x 32 €
A titre dérogatoire, un montant forfaitaire de 72 €, comprenant l'adhésion et le service de la revue, est proposé aux collèges en 2015 :
Don d'une valeur de :€ Règlement total :€
Date : Signature :

*La cotisation versée aux associations reconnues d'utilité publique par les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du versement (hors abonnement) pris dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. (article 238 bis du CGI modifié par la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 - art.3).

Association loi 1901 habilitée à délivrer des reçus fiscaux et à percevoir la taxe d'apprentissage en 2014 au titre des activités complémentaires